

# COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

101187

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0016822

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05468 Société : R.A.M

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : SEHNAW NAIMA Date de naissance : 26/01/1954

Adresse : Rue doct. Sijlmani Résidence Taghazout n° 4 casa

Tél. : 06 42 96 93 53 Total des frais engagés : 1320.50 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/01/2022

Nom et prénom du malade : SEHNAW NAIMA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : N/A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 06/01/2022

Signature de l'adhérent(e) : 06/01/2022

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/01/11			130,00	<i>Le Dr Moula</i> Médecin Généraliste Hay Safi 111 Bouskoura Casablanca Tel: 05 22 70 58 70

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LAHJAJMA Nadia ZEMMAMA Avenue du Phare, Résidence Taghazout Casablanca - Tel : 05 22 20 28 81	06/01/2011	1190,50

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

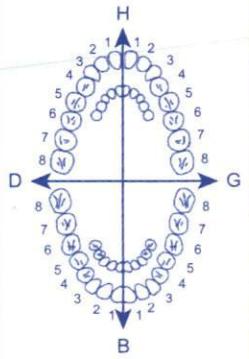
### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION



**O.D.F**  
PROTHESES DENTAIRES

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

- Ex. Médecin chef du Centre de Santé Mly Rachid 2
- Visite Médicale pour le permis de Conduire
- DU Gynécologie Infertilité et Suivi de grossesse Bordeaux ( France )
- DU Médecine de Sport Renne ( France )
- Suivi de Diabète
- Echographie
- ECG



- طبيبة رئيسية سابقاً بالمركز الصحي مولاي رشيد 2
- الفحص الطبي للحصول على رخصة السياقة
  - دبلوم جامعي في أمراض النساء والعمق وتنبّع الحمل ببردو (فرنسا)
  - دبلوم جامعي في الطب الرياضي برين فرنسا
  - متابعة داء السكري
  - الفحص بالصدى
  - تخطيط القلب

Casablanca, Le : 06/07/2022 الدار البيضاء، في:

Sehmani

NAIMA

(104,60) - Gentamycine 120mg

(27,70x3) Cardio Aspirine 100mg

(153,60x3) CD-Verfan 300mg (x 3)

(97,60x5) CIVASTINE 20mg (x 3)

(107,60x2) Paxamol 500mg (x 2)

34,00) OSMOSINE  
1190,50 x 1

LOT:229  
EXP:11/2022  
PPV:104DH60

irine 100 mg/30cps  
étylsalicylique  
v.v. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

irine 100 mg/30cps  
étylsalicylique  
v.v. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

irine 100 mg/30cps  
étylsalicylique  
v.v. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

153,60

153,60

PPV 97,60  
FER 05/23  
LOT K1480-2

PHARMACIE  
Nadia ZEMMAM  
Route du Phare, Residence Tagh  
Casablanca - Tel: 22202867

PPV  
34DH00

Dr MOULAHID  
Médecine Générale  
N°3 rue 35 - الدار البيضاء - الهاتف  
0522 514900-2

PPV 97,60  
FER 05/23  
LOT K1480-2

PPV : 107,60 DH